

## Planning de la fin d'année scolaire

### Elèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>

Distribution des bulletins de la 3<sup>ème</sup> période : les 7 et 10 juin

Rentrée des bulletins : lors de la 1<sup>ère</sup> épreuve (le 19 juin) à l'éducateur.

Epreuves diagnostiques – CE1D : du 19 juin au 27 juin.

L'horaire des épreuves de fin d'année sera communiqué aux élèves et devra figurer au journal de classe.

Les élèves pourront quitter l'école à l'issue de l'épreuve pour autant qu'ils en aient l'autorisation. Celle-ci doit figurer au journal de classe (voir talon à coller).

En cas de licenciement au terme de l'examen, la mention de l'heure de sortie, accompagnée du paraphe du professeur, sera portée au journal de classe.

**Les élèves doivent rentrer directement au domicile et ne doivent pas traîner aux abords de l'école.**

Une étude sera assurée tous les jours jusqu'à 16h.

Il n'y aura pas de repas assurés.

### Casiers

Les casiers doivent être vidés pour le mercredi 26 juin à 16h00. Ils seront nettoyés pendant les vacances : tout cadenas oublié sera coupé pour l'entretien.

### Rentrée des livres

Le jeudi 27 juin dans le local ON006 du bâtiment Camille-Joset

1ABCDE de 14h à 15h

1FGHIJ de 15h à 16h

2ABCDEF de 10h30 à 11h30

2GHIJKL de 11h30 à 12h30

Il vous sera demandé un montant de 15 € à verser sur le compte frais scolaire pour tout livre manquant.

Matinée sportive : Vendredi 28 juin pour les 1<sup>er</sup>.

Délibérations : le lundi 1er juillet.

Les résultats seront mis sous enveloppe **à l'intention des parents**.

Ces enveloppes peuvent être retirées : le **lundi 1er juillet de 16h00 à 17h00** pour les 2<sup>e</sup>.

### Distribution des bulletins

Les bulletins seront distribués le mercredi 3 juillet à 11h00 par les professeurs de guidance.

### Consultation des bilans

Les parents et élèves peuvent venir consulter les copies des bilans le mercredi 3 juillet de 13h00 à 16h00.

Les demandes de photocopies se feront uniquement par écrit via le formulaire ad hoc lors de cette consultation. Ces photocopies seront à retirer le jour-même en cas d'attestation B et C, et le 8 juillet et le mardi 9 juillet de 10h à 12h pour les autres cas., chez madame EL MAOUHOUBI (à Hansen-Soulie).

Les instructions concernant les travaux de vacances et les examens de passage seront données aux élèves concernés le mercredi 3 juillet de 13h00 à 16h00.

Dans leur intérêt, la présence des élèves est donc primordiale.

### Contestation des décisions du conseil de classe

Pour qu'une contestation soit valable, il faut impérativement qu'il y ait :

- Erreur
- Vice de procédure
- Fait nouveau inconnu au moment de la délibération

### **Il n'y a pas de recours contre les examens de passage.**

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur disposent d'au moins 2 jours ouvrables scolaires après la communication des résultats pour informer la Directrice de leur volonté de contester la décision du Conseil de Classe.

Le jeudi 4 juillet, entre 10h et 12h, la Directrice reçoit, **en mains propres**, la demande de l'élève majeur ou de ses parents et, en fonction des éléments contenus dans celle-ci, peut prendre seule la décision de réunir ou pas à nouveau le Conseil de classe le 5 juillet.

La notification de la décision du recours interne et sa motivation seront envoyées par courrier recommandé.

### Distribution des prix

La distribution des prix pour les classes de 6<sup>e</sup> ainsi que des prix d'excellence et des prix spéciaux pour les autres classes aura lieu le jeudi 4 juillet à **18h00**.

Elle sera suivie d'une réception.

Caroline Pisonier  
Directrice

**Talon à conserver au journal de classe (1<sup>ère</sup> → 2<sup>ème</sup>)**

NOM et Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Je, soussigné(e) .....père-mère-tuteur\*,  
ai pris connaissance du planning de fin d'année et de l'horaire d'examen.

Ma fille/mon fils quittera l'école :

- à l'issue de l'examen\*

- autre heure (à préciser) \* .....

Date : .....

Signature : .....

**Remarque :** l'élève qui n'est pas en possession du talon signé ne pourra quitter l'école avant 11h50.

\* Biffer la mention inutile

**Talon à remettre à l'éducateur pour le 1er juin**

NOM et Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Je, soussigné(e) .....père-mère-tuteur\*,

ai pris connaissance des avis du 15 mai 2024 adressés aux parents des élèves des 1<sup>e</sup>  
et 2<sup>e</sup> années concernant les modalités de délibérations et de recours.

Signature de la personne responsable :

Date :